ENFANCE

Le périscolaire communal est géré par "La Récré" depuis le 1er septembre 2013

Créé en 1991, notre périscolaire était jusqu'alors géré par l'association "Vivement Midi" à la grande satisfaction de tous, grâce à l'investissement du personnel et des parents bénévoles, soutenus par la commune.

Compte tenu de la demande toujours croissante, et en raison d'un nombre insuffisant de candidats pour renouveler le comité, le conseil municipal a décidé, avec l'accord de l'association "Vivement Midi", de confier la gestion du périscolaire à l'association "La Récré" depuis le 1er septembre 2013.

Les conditions d'accueil ne sont pas modifiées : les enfants restent encadrés par le même personnel et les tarifs ne changent pas.

Association "La Récré"

Elle a été créée en 1997 et a son siège à Issenheim.

L'association est gérée par un bureau bénévole mais la partie administrative est assurée par des salariés.

La partie financière est traitée par un expert-comptable et les comptes sont vérifiés par un commissaire aux comptes.

Elle est en charge du multi-accueil d'Issenheim, ainsi que des périscolaires d'Issenheim, Bergholtz, Bergholtz-Zell, Orschwihr, Raedersheim. Depuis la rentrée elle gère également ceux de Merxheim et de Soultzmatt-Wintzfelden.

Une nouvelle structure périscolaire sera opérationnelle pour l'année scolaire 2014-2015

La demande en accueil périscolaire est en constante augmentation à Soultzmatt-Wintzfelden et témoigne de l'attractivité et du dynamisme de notre territoire. La commune de Soultzmatt-Wintzfelden a engagé depuis 2009 de nombreuses réflexions pour l'améliorer.

La location d'un bâtiment modulaire auprès de la société ALGECO a permis une extension provisoire du périscolaire, assuré au rez-de-chaussée de l'ancien hôpital. Malgré un entretien permanent, ces locaux sont peu adaptés et ne permettent pas de faire face à l'accroissement des demandes de prise en charge. Le conseil municipal a donc décidé, dans sa séance du 3 décembre 2012, d'engager un projet de construction neuve d'une capacité de 80 enfants, pour un montant estimé à 1 825 096 € TTC. Cette réalisation, qui s'inscrit dans le dispositif de réforme des rythmes scolaires, devrait ouvrir ses portes pour l'année scolaire 2014-2015.

Esquisse Thomas DI NISI Architecte

CONTACT

Mairie de Soultzmatt-Wintzfelden

Place du Général de Gaulle
68570 Soultzmatt
Tél. 03 89 47 00 01
Télécopie 03 89 47 09 67
mairie-soultzmatt@wanadoo.fr
http://soultzmatt-wintzfelden.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 14h à 18h
Le vendredi de 8h à 12h
et de 14h à 17h

Soultzmatt-Wintzfelden

Lettre d'information municipale – Septembre 2013

LE MOT DU MAIRE

Les Nouveautés de la Rentrée

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Après sept mois de grands travaux, le cœur de Soultzmatt s'est métamorphosé : plus accessible, plus sécurisé, plus contemporain et mieux partagé.

La mairie, tout d'abord, a été rénovée et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite avec l'installation d'un ascenseur.

Dans le même temps, le Centre de Soultzmatt et la place de la mairie ont été réaménagés. Le secteur a été sécurisé et dynamisé grâce à la mise en place d'une zone 30 et de zones bleues.

À cet effet, la commune de Soultzmatt-Wintzfelden offre à chaque foyer un disque de stationnement européen, distribué en même temps que cette lettre d'information.

Cet automne verra également le lancement d'importants chantiers de voirie, avec l'aménagement des rues Principale, des Bûcherons et du Progrès à Wintzfelden et de la rue du Canal à Soultzmatt.

Une nouvelle déchèterie sera réalisée dans la zone artisanale du Lussweg à Soultzmatt et devrait être mise en service pour janvier 2014.

Dans le domaine de l'enfance, la gestion du périscolaire communal est assuré depuis le 1er septembre par l'association "La Récré" d'Issenheim, permettant ainsi à tous les enfants scolarisés à Soultzmatt-Wintzfelden d'être accueillis.

Au nom de la municipalité, je remercie sincèrement l'ensemble du personnel et des parents bénévoles qui ont œuvré au sein de l'association "Vivement Midi" avec compétence, dévouement et dynamisme depuis sa création.

L'accueil périscolaire sera amélioré pour l'année scolaire 2014-2015, avec la création d'une nouvelle structure à côté du groupe scolaire. Elle permettra d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée !

Jean-Paul Diringer
Maire de Soultzmatt-Wintzfelden
Vice-Président du Conseil Général

INVITATION

Vous êtes cordialement invités au Centenaire de la Mairie, organisé dans le cadre des Journées du Patrimoine :

Samedi 14 septembre 2013
Place de la Mairie à Soultzmatt

En présence de

M. Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional d'Alsace
Ancien Ministre

et de

M. Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

PROGRAMME

Samedi 14 septembre à partir de 10h

- **Concert de bienvenue pour l'accueil des invités par l'ensemble folklorique municipal**
- **Présentation des nouveaux aménagements de la Mairie, du Centre et de la Place du Général de Gaulle**
- **Inauguration et discours officiels**
- **Rétrospective audiovisuelle**
- **Animation surprise par le Paradis des Sources**
- **Vin d'honneur**

Dimanche 15 septembre de 10h à 18h

- **Portes ouvertes de la Mairie et exposition sur le thème du Centenaire**
- **Conférence au Caveau de la Vallée Noble par M. René Brun sur le thème du patrimoine vigneron de 17h à 18h**

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Mise en place d'une zone 30 et de zones bleues dans le Centre

Le cœur de Soultzmatt a changé de visage pour la rentrée : nouvelles règles pour une cohabitation sereine entre les différents usagers, espaces publics favorisant la convivialité…

La voirie a été mise en conformité avec la loi Handicap et les trottoirs élargis à 1,40 m. La réglementation de la circulation a été uniformisée grâce à l'implantation de panneaux "STOP" aux intersections des rues de la Vallée, de Westhalten et d'Orschwihr à Soultzmatt et de la rue Principale à Wintzfelden.

ZONE 30 Depuis la fin des travaux de réaménagement du Centre, le secteur est passé en zone 30. Grâce à cette mesure, le cœur de Soultzmatt gagne en confort et en attractivité.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h pour accroître la convivialité et la sécurité de tous.

L'entrée est matérialisée par des plateaux et des radars pédagogiques incitent les conducteurs à réduire leur allure.

ZONES BLEUES De nouvelles règles de stationnement s'appliquent avec la mise en place de zones bleues sur la portion de la rue de Vallée comprise entre la place d'Or et la rue du Dr Kubler. Les parkings de la place du marché, de la contre-allée et derrière la maison Feltz ne sont pas concernés par cette mesure.

Les durées de stationnement gratuit sont en phase d'essai : 1/2 h entre la place d'Or et le bureau de tabac et 1 h entre la Résidence de l'Hôtel de Ville et la rue du Dr Kubler. Elles pourront être adaptées et modifiées en fonction des besoins et des souhaits des usagers et des commerçants.

Les zones bleues sont indiquées par des panneaux comportant un pictogramme de disque dans la partie inférieure droite.

Zone bleue
Mode d'emploi

Dans le cadre de l'aménagement de zones bleues, la Ville de Soultzmatt-Wintzfelden offre un disque de stationnement européen à chaque foyer *(joint à la présente)*.

Horaires d'application

- **Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.**

Règles à respecter

Si vous stationnez dans les zones indiquées par des panneaux comportant un pictogramme de disque dans la partie inférieure droite :

- **Le stationnement est gratuit pour une durée limitée et nécessite la présentation d'un disque réglementaire de stationnement au format européen.**
- **L'apposition du disque se fait sur la face interne du pare-brise ou à défaut, sur l'avant du véhicule. Il doit être visible de l'extérieur par les agents chargés du contrôle. Il fait apparaître l'heure d'arrivée.**

Infractions

Est considéré comme stationnement abusif et sera sanctionné :

- **De ne pas présenter de disque de stationnement.**
- **De porter sur le disque des indications horaires inexactes.**
- **De modifier les informations portées sur le disque alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation.**
- **De déplacer le véhicule d'une faible distance une fois la durée de stationnement autorisée écoulée.**

OFFERT PAR LA COMMUNE DE SOULTZMATT-WINTZFELDEN
J'♥ ma ville
BIEN CIRCULER &
MIEUX STATIONNER
Stationnement gratuit
SE GARER À SOULTZMATT, C'EST FACILE !
Plus de 150 places de stationnement vous attendent pour profiter des commerces et services du centre-ville et partir à la découverte de notre riche patrimoine.
Disque de stationnement européen offert par la Ville de Soultzmatt-Wintzfelden et disponible dans les commerces

ENVIRONNEMENT

Nouvelle déchèterie intercommunale à Soultzmatt

En vue de la mise en place à compter du 01/01/2014 de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères *(préconisée par le Grenelle de l'environnement)*, **la Com-Com de la Région de Guebwiller a diligenté un état des lieux et une étude de faisabilité d'aménagement sur le site actuel rue d'Osenbach.**

Le diagnostic du bureau d'études ANETAME ingénierie a conclu à l'impossibilité de réaménagement, compte tenu de la configuration du terrain *(trop pentu pour l'installation des systèmes de pesée)* et de l'enclavement du site *(les terrains adjacents sont en zone protégée non constructible)*.

Sachant que la déchèterie rue d'Osenbach fermera définitivement ses portes le 31/12/2013, **le conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'étude, a décidé à l'unanimité dans sa séance du 03/12/2012 de saisir l'opportunité d'acquérir un terrain de 30 ares,** dans la zone artisanale à proximité de l'atelier municipal, pour l'implantation d'un nouveau centre de tri répondant aux normes en vigueur et respectant l'environnement.

La nouvelle déchèterie ne générera pas plus de nuisances visuelles, sonores ou olfactives que les activités existantes ou celles qui pourraient encore s'implanter *(voir plan ci-dessous)*. Dans cette zone sont autorisées toutes les entreprises artisanales *(plombier, garage, transports, menuiserie…)*, y compris des installations classées autorisées par le plan d'occupation des sols (POS) depuis 1987.

Les hangars y existant actuellement sont beaucoup plus visibles et gênants depuis le Zinnkoepflé que la déchèterie, qui sera de faible hauteur et entièrement végétalisée.

La zone artisanale a été créée en 1984 pour accueillir uniquement des entreprises. Le POS a été modifié :

- en 1993 pour permettre les sorties d'exploitation *(Earl de la Vallée Noble -Bickel)* - pas d'observation
- en 2007 pour les constructions liées à une activité de restauration *(restaurant L'Écrin)* - 1 seule opposition, JM Bickel

Seul un logement de service y est autorisé par entité ; **toute autre construction d'habitation (maison, chalet, résidence secondaire, gîte…) est interdite sur ce secteur.**

Le conseil municipal met tout en œuvre, pour assurer à compter du 01/01/2014 *(sauf imprévu indépendant de notre volonté)* la continuité du service de proximité, fort apprécié par la population et d'éviter à nos concitoyens de devoir se rendre à Buhl ou Soultz. (*)

(*) Les centres de tri de Buhl (rue de la Fabrique) et de Soultz (route d'Issenheim) sont accessibles à la population de Soultzmatt-Wintzfelden du lundi au vendredi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h, et le samedi de 9h à 17h.